

40. — CONVERSION ET MORT DE LA REINE CANDRAPRABHĀ.

« Un jour Rudrāyaṇa joue sur la *vīṇā* et la reine Candraprabhā danse devant lui. Tout à coup le roi aperçoit, sur le corps de la reine, des signes qui lui apprennent qu'elle doit mourir dans sept jours. Rudrāyaṇa laisse tomber la *vīṇā*¹ (n° 88). Sur la question de la reine qui craint d'avoir mal dansé, il lui apprend son sort. Elle profite des jours qui lui restent pour se faire ordonner par Çailā et promet au roi de revenir le visiter après sa mort, dès qu'elle sera née dans le ciel des *deva*, et de lui indiquer la bonne voie.

« La déesse Candraprabhā se rappelle sa naissance antérieure et se rend à Rājagṛha auprès du Buddha qui lui fait atteindre le fruit des *çrotāpanna*. De là elle se rend à Roruka et réveille son ancien époux, endormi sur la terrasse de son palais² (n° 89). Elle lui dit que, pour être de nouveau réuni à elle, il doit entrer dans la vie religieuse ; à sa mort il renaîtra parmi les *deva* comme elle. Le matin Rudrāyaṇa cède le trône à Çikhaṇḍin, lui recommande de suivre les conseils des deux ministres Hiru et Bhiru, et s'en va à Rājagṛha où il est ordonné moine par le Buddha³ (n° 90). Le lendemain Rudrāyaṇa fait sa tournée d'aumônes et rencontre le roi Bimbisāra⁴. »

(*Dokumente der indischen Kunst*, erstes Heft : Malerei. *Das Citralakṣaṇa nach dem tibetischen Tanjur herausgegeben und übersetzt*. Leipzig, 1913, p. 186), une traduction résumée de cette légende d'après le *Dpag bsam ljon bzañ* du lama SUM-PA MKHAN-PO YE-ÇES DPAL-'BYOR (1702-1775); (éd. Sarat Chandra Das, Calcutta, 1908, p. 136). Comparer la suite avec l'histoire de la princesse Ratnāvalī, dans W. ROCKHILL, *Life*, p. 59.

H. J. HACKIN, *Sur des illustrations tibétaines d'une légende du Divyāvādāna* (*Annales du Musée Guimet, Bibliothèque de vulgarisation*, tome XL, pp. 145-157).

Inscription n° 87 bis : « ka-ta-ya-nas ḥhos-bstan-pas srog-ḥhags 'bun-phrag du-ma 'bras-bu bži-la bkod-pa » = Du fait que Kātyāyana a enseigné la loi, plusieurs centaines de milliers d'êtres sont établis dans les quatre fruits.

1. Inscription n° 88 : « bcun-mo zla-'od-mas gar-rced pi-waṅ lhuṅ-ba rgyal-po'i žag-bdun-nas

'ḥhi-bar ḥes-pa » = La reine Candraprabhā (étant en train) de chanter et de danser, le roi, laissant tomber la *vīṇā*, lui apprend qu'elle doit mourir dans sept jours.

Inscription n° 88 bis : « ka-ta-ya-nas bcun-mo-rnams)la ḥhos-bstan-pa » = Kātyāyana enseigne la loi aux femmes.

Sur les bas-reliefs de Boro-Boudour, c'est la nonne Çailā qui enseigne la loi aux femmes.

Voir FOUCHER, *Notes*, p. 27, fig. 14.

2. Inscription n° 89 : « zla-'od-mas lhar skyes-nas rgyal-po-la... » = La reine Candraprabhā étant née en divinité... au roi.

FOUCHER, *Notes*, p. 17, 12, fig. 16.

3. Inscription n° 90 : « u-tra-ya-na rab-tu byuṅ-ba » = Rudrāyaṇa devient moine.

4. ED. HUBER, *Études de littérature bouddhique*, B.E.F.E.-O., VI, p. 13, d'après *Divyāvādāna*, éd. COWELL, p. 544 sqq.